

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 1/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

SIHADEX

Indications diverses:

Selon REACH, la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit pour la désacidification du vin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Eaton Technologies GmbH

Langenlonsheim Branch

An den Nahewiesen 24

55450 Langenlonsheim

Germany

Téléphone: +49 6704 204-0 (Diese Nummer ist nur zu Bürozeiten besetzt.)

Télécopie: +49 6704 204-121

E-mail: SDB@Eaton.com

Site web: www.eaton.com/filtration

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Indications diverses:

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Description:

Carbonate de calcium

(n° CAS : 471-34-1; n° EINECS : 207-439-9)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 2/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

En cas de contact avec la peau:

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Oxyde de calcium.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Indications diverses

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la formation de poussière. Stocker dans un endroit sec.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Recueillir à l'état sec avec précaution. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 3/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière.

Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection des mains: Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité et est variable d'un fabricant à l'autre. Les informations sont basées sur nos propres tests, sur des informations provenant d'ouvrages de référence et d'informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie avec des substances similaires. Il convient de noter que la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut s'avérer dans la pratique nettement plus courte que le temps de perméation déterminé en raison des nombreux facteurs d'influence (par ex. température). En raison de la grande diversité de modèles, il convient de respecter les modes d'emploi des fabricants.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,11 mm

Temps de pénétration: > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié: Dispositif de filtration (NF EN 147) P 2

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

A: partie pulvérulente en formation alvéolaire : 3 mg/m³

E: poussière respirable : 10 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 4/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: cristallin

Couleur: blanc

Odeur: sans odour

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	9,5 - 10,5	20 °C		Gehalt an gelöster Substanz: 10%
Point de fusion	900 °C			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non déterminé</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	2,7 - 2,9 g/cm ³	20 °C		
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	200 - 600 kg/m ³			
Solubilité dans l'eau	16 mg/l	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Explosionsgefahr: non explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec des acides par formation de CO₂.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde de calcium.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 5/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
calcium carbonate n°CAS: 471-34-1 N°CE: 207-439-9	DL50 par voie orale: 6 450 mg/kg (Ratte)

Toxicité orale aiguë:

Sans danger, homologué en tant qu'additif dans les denrées alimentaires (E 170).

Toxicité dermique aiguë:

Sans danger, homologué en tant qu'additif dans les denrées alimentaires (E 170).

Toxicité inhalatrice aiguë:

Sans danger, homologué en tant qu'additif dans les denrées alimentaires (E 170).

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune information disponible.

Cancerogénité:

Test d'Ames négatif.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Aucune information disponible.

Danger par aspiration:

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Toxicité aiguë : non dangereux pour les organismes dans l'eau mais a une influence sur la dureté de l'eau. Le seuil de toxicité est plus élevé que la solubilité dans l'eau.

Autres informations écotoxicologiques:

Le produit ne présente pas de danger significatif pour l'environnement aquatique. Le comportement du produit dépend fortement des conditions d'environnement : valeur pH, température, potentiel redox, milieux de composition anorganique et organique,...

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 6/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
calcium carbonate n°CAS: 471-34-1 N°CE: 207-439-9	non déterminé	Potentiel de bioaccumulation: Dégradation abiotique : eau/sol, Hydrolyse : Résultat : équilibre acide/base en tant que fonction de la valeur pH. Dégradation : dioxyde de carbone /CO2 (pH < 6) / bicarbonate (pH 6 -10) / carbonate (pH > 10). Eau/ sol : Résultat : complexation / précipitation de substances anorganiques et organiques. Biodégradabilité : Résultat : non applicable (produit anorganique).

Informations complémentaires:

Autres indications écologiques: Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Potentiel de bioaccumulation : non applicable (produit anorganique ionisable).

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
calcium carbonate n°CAS: 471-34-1 N°CE: 207-439-9	—

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée conformément aux directives en vigueur. Chaque producteur de déchets doit attribuer des codes de déchet CED en fonction de la branche et du processus et doit choisir le moyen d'élimination correspondant.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 juin 2021

Date d'édition: 28 juin 2021

Version: 2

Page 7/7



Powering Business Worldwide

SIHADEX

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

nwg - nicht wassergefährdend

Source:

-

Autres informations, restrictions et dispositions légales

.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.